Envoyé en préfecture le 12/07/2022
Reçu en préfecture le 12/07/2022
Affiché le 12/07/2022
ID : 039-213903081-20220707-2022_D027-DE

REGISTRE
Département du JURA

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	6

SEANCE ORDINAIRE DU
07 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 027.2022 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Martine BARBIER, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation
01 juillet 2022

Absents excusés : Elfi BARBARIN qui donne procuration à Hervé GUIBELIN, Mathias GIRARDIN

Absent : Pascal COURDEROT

Date de l'affichage
12 juillet 2022

Secrétaire de séance : Emilie PARROT

David CHECHILLOT ne prend pas part à cette délibération.

Devis assistance technique

Vu les coupes à façonner dans les parcelles 11 et 12 à Malange et 35, 36 et 37 à l'Abergement,

Considérant le devis reçu de l'ONF pour l'encadrement des travaux d'abattage, de façonnage et de débardage des coupes dans les parcelles 35, 36 et 37 à l'Abergement,

Considérant qu'un accompagnement est indispensable afin de suivre les travaux,

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, décide par 5 voix :
- de valider le devis de l'ONF pour un montant de 754.00 € HT.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Ainsi fait Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus
Le Maire

MAIRIE DE MALANGE R.F. 39700 (Jura)

Le secrétaire de séance